

CIRCULAIRE DE RENTRÉE SCOLAIRE

Madame / Monsieur, Bien chers parents,

L'année scolaire 2023 - 2024 s'achève à peine qu'il nous faut préparer la rentrée prochaine. Tout d'abord, nous tenons à vous remercier pour la confiance que vous nous témoignez en inscrivant votre enfant au Collège Saint Jean Bosco. Ainsi avant d'entamer une période de repos bien mérité, nous vous invitons à prendre connaissance de notre circulaire de rentrée 2024 - 2025.

Le document que vous allez découvrir se décompose en différentes parties :

1. Rentrée scolaire
2. Tenues scolaires
3. Inscription en classe de 6ème et en classe de seconde
4. Cantine / Transport / Repos
5. Éducation Physique et Sportive
6. Réinscriptions
7. Cours de vacances
8. Scolarité
9. Règlement Intérieur : quelques points importants
10. Interdiction formelle

1. RENTRÉE SCOLAIRE

Elle est fixée au Lundi 09 Septembre 2024 à 7h25. Le programme définitif de rentrée sera affiché au Collège à compter du **Lundi 02 Septembre 2024.**

Au cours de l'inscription ou de la réinscription, n'hésitez pas à nous poser des questions, si vous souhaitez avoir des précisions ou de plus amples informations.

2. TENUES SCOLAIRES

Pour l'année scolaire 2024 - 2025, les tenues scolaires seront les suivantes :

Pour les garçons :

- Le Kaki traditionnel se portera le mardi, jeudi et vendredi ;
- Le polo se portera le mercredi ;
- La chemise blanche manches longues + pantalon bleu marine + cravate + une paire de soulier noire se porteront le lundi.

Pour les filles :

- Le bleu marine blanc traditionnel se portera le mardi, jeudi et vendredi ;
- Le polo se portera le mercredi ;
- La chemise blanche manches longues + jupe bleu marine + cravate + une paire de chaussure fermée noire se porteront le lundi.

NB. : Les nouveaux élèves aussi bien que les anciens qui le désirent peuvent se procurer les tenues scolaires au prix de **12.000 F CFA** et les cravates au prix de **5.000 F CFA**.

3. INSCRIPTION EN CLASSE DE 6ÈME ET EN CLASSE DE SECONDE

Pour l'inscription de vos enfants en classe de 6ème ou en classe de seconde, deux options se présentent à vous :

- 1ère Option : **élève affecté** ou **orienté par l'État**.
- 2ème Option : **élève payant**.

NB. : **Aucune réaffectation en classe de 6ème ou en classe de Seconde ne sera acceptée.**

L'ouverture d'un dossier d'inscription ou réinscription ne fait pas office d'orientation ou d'affectation.

4. CANTINE / TRANSPORT / REPOS

Renseignements et inscriptions à l'accueil. La prise en compte pour un service n'est effective que sur paiement des frais d'inscription au service concerné. Les inscriptions sont obligatoires pour tous : anciens et nouveaux.

Macarons distinctifs pour les services :

- **MACARON ROUGE** pour les élèves inscrits seulement à la **CANTINE**
- **MACARON ROUGE-VERT** pour les élèves inscrits à la **CANTINE** et au **TRANSPORT**
- **MACARON JAUNE-ROUGE** pour les élèves inscrits à la **CANTINE** et au **REPOS**
- **MACARON JAUNE** pour les élèves inscrits seulement au **REPOS SIMPLE**
- **MACARON JAUNE-VERT** pour les élèves inscrits à la **CANTINE**, au **REPOS** et au **TRANSPORT**
- **MACARON VERT** pour les élèves inscrits seulement au **TRANSPORT**

5. ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Les dispenses annuelles d'EPS sont délivrées **exclusivement** par le centre Médico-Scolaire. Elles sont remises aux éducateurs dans les 15 jours qui suivent la rentrée. Des renseignements seront donnés par les professeurs d'EPS en début d'année scolaire pour les options (football, Volley et Basket) et les compétitions OISSU.

6. RÉINSCRIPTIONS

Les réinscriptions auront lieu du **Mardi 04 Juin 2024** au **Vendredi 26 Juillet 2024**, délai de rigueur et ne sont valides que sur paiement des frais d'inscription et sur présentation du Bulletin annuel de l'année précédente. **Après le Vendredi 26 juillet 2024, les élèves non-inscrits seront considérés comme démissionnaires. L'élève dont la scolarité y compris les services annexes de l'année scolaire précédente n'ont pas été intégralement acquittés ne pourra pas se réinscrire.**

7. COURS DE VACANCES

Comme chaque année, les professeurs du Collège organisent des cours de vacances dans l'enceinte de l'établissement. Ces cours auront lieu du **Lundi 29 juillet au Jeudi 29 Août 2024 de 08h à 12h**. Les renseignements sont disponibles à l'accueil du Collège.

8. SCOLARITÉ

Toute scolarité et autres frais sont entièrement dus au titre de l'année scolaire 2024-2025. AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUÉ.

9. RÈGLEMENT INTÉRIEUR : QUELQUES POINTS IMPORTANTS

Le Collège Saint Jean Bosco, établissement catholique, invite chacun à devenir libre pour grandir en humanité. Au nom de Jésus Christ, il enseigne la tolérance et accueille toutes les personnes qui se reconnaissent ou non dans le message des évangiles. Les familles inscrites doivent s'engager à respecter le caractère propre de l'école ainsi que le Règlement Intérieur.

❖ Les élèves doivent

- Avoir une attitude correcte en classe pour permettre à chacun de travailler dans une ambiance sereine et agréable.
- Participer à tous les cours (assiduité) et respecter les horaires (ponctualité).
- Apporter le matériel pédagogique demandé.
- Faire le travail scolaire demandé ainsi qu'être attentif aux documents à faire signer.
- Avoir une tenue vestimentaire correcte.
- Avoir une attitude correcte à la cantine, ne pas gaspiller ni jouer avec la nourriture.
- Avoir une attitude correcte et courtoise dans le car.
- Apprendre à dire "bonjour" ; "Au revoir" ; "s'il vous plaît" ; "merci". Et surveiller leur langage.

❖ Les Parents doivent

- Respecter et faire respecter le Règlement Intérieur à leur enfant.
- Contrôler le travail de leurs enfants le soir et signer les circulaires, cahiers et carnet de correspondance.
- Signaler tout changement dans la situation familiale ou administrative (Tél ; email...)
- Garantir la prise en charge de leurs enfants dès la sortie des classes.
- Signaler par téléphone toute absence de leur enfant et la justifier par écrit à l'éducateur de niveau et à l'enseignant.
- Respecter les élèves et ne pas les interpeller dans la cour pour régler des problèmes personnels.

❖ La mixité

- Notre régime de mixité nous impose une certaine discipline et de la vigilance. Il est clair que ce Collège n'est pas en mesure d'accueillir des filles mères. Et nous ne voulons pas ériger des «accidents» de jeunesse en modèle de vie. *Toute élève qui se retrouverait enceinte en cours d'année scolaire sera momentanément congédiée du Collège jusqu'au terme de sa grossesse.*

❖ Tenue scolaire

- L'uniforme des garçons est le « kaki » traditionnel : une chemise avec col, une poche sur le cœur, et un pantalon à bas « 15 » minimum, sans marque et de coupes simples, les deux taillés dans le même tissu. Pas de fermeture éclair sur la chemise. Le port d'une ceinture avec une petite boucle sans fantaisie est obligatoire.
- L'uniforme des filles est le « bleu-blanc » traditionnel : jupe paysanne bleu marine, asservissant la cheville, un chemisier blanc avec col à manches courtes et à boutons, suffisamment ample et long pour être fourré.
- Les cheveux doivent être naturels, très courts, pour les élèves filles du 1er cycle et nattés (tout derrière) pour les filles du 2nd cycle. Les mèches, les laines, les perruques, les voiles, les vernis à ongles, les bracelets ne sont pas autorisés. Les boucles d'oreilles (une seule paire) doivent rester discrètes.
- Tous les élèves arrivent au Collège en uniforme, fourrés, avec des chaussures fermées.
- L'élève doit respect et obéissance à tout le Personnel du Collège.
- Aucun élève n'entrera dans le Collège sans son carnet de correspondance.
- Le service de balayage de classe est obligatoire pour tous les élèves.
- *Conformément à l'article 23 du Règlement Intérieur, l'usage du téléphone portable dans l'enceinte et aux abords du Collège est interdit.*

❖ Réseaux sociaux

Nous rappelons aux parents qu'ils sont légalement responsables de ce que font leurs enfants sur Internet, notamment de la diffusion des propos diffamatoires ou insultants, de photos, vidéos d'élèves, voire de professeurs ou tout autre membre du Personnel prise sans autorisation et diffusées sur les réseaux sociaux. Quel que soit le support, toute utilisation sans autorisation à l'image, toute utilisation détournée d'Internet et des réseaux sociaux mettant en cause, un ou une élève, le Collège ou le Personnel entraînera l'exclusion systématique du ou des auteurs.

10. INTERDICTION FORMELLE

1. De fumer et de boire de l'alcool dans l'enceinte du Collège et aux alentours ;
2. D'écrire sur les murs, les tables, les bancs et les tableaux d'affichage de l'établissement ;
3. D'apporter des cellulaires, des jeux électroniques, des baladeurs, des lecteurs de disques, des radios, des appareils photos etc. (des fouilles seront régulièrement effectuées et **tout appareil saisi est systématiquement détruit**) ;
4. De perturber ou de sélectionner les cours ;
5. De manger dans les salles de classes et d'y jeter des bouts de papier... ;
6. De tricher aux devoirs et aux interrogations.

NB. : Un test de dépistage des drogues sera effectué sur chaque élève inscrit à Bosco de la 4^o à la 11^e dès la rentrée scolaire 2024-2025. Le coût est de 12.000 F CFA aux frais des parents.

*Que par les prières de Saint Jean Bosco et du Bienheureux Guillaume Joseph
Chaminade, l'Amour de Dieu se répande en nos cœurs et dans nos maisons.
Bonne Rentrée Scolaire à toutes et à tous sous le regard bienveillant de la
Bienheureuse Vierge Marie, Mère et Éducatrice.*

Abidjan, le 22 Mai 2024

Le Directeur

FR. OSSEY Y. PATRICE, SM

Ensemble, perpétuons... *La Tradition de la Réussite*

